

Questions orales

Notre gouvernement s'efforce, avec un certain succès selon moi, d'examiner les difficultés auxquelles se heurtent les populations autochtones de notre pays dans le système judiciaire. Par exemple, mon ministère étudie actuellement en profondeur un certain nombre d'initiatives. Ce rapport fera l'objet d'un examen attentif. Je remercie le député d'avoir soulevé la question à la Chambre.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERVENIR

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre de la Justice. Étant donné que le Canada a de toute évidence le pouvoir constitutionnel d'établir des tribunaux et des services correctionnels pour les autochtones, et que l'article 35 de la Loi constitutionnelle garantit à ces derniers toute une gamme de droits, notamment le droit à l'autonomie politique, le ministre promettra-t-il une intervention immédiate du gouvernement, compte tenu du rapport de l'ABC? Ce rapport a en effet révélé que de nombreux Canadiens autochtones sont persécutés et incarcérés simplement pour avoir exercé leurs droits constitutionnels, ce qui en fait, si j'ose le dire ici à la Chambre des communes, des prisonniers politiques dans leur pays, situation qui ne saurait être tolérée plus longtemps.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, nous voulons procéder en tant que gouvernement à un examen attentif et complet de cette question.

Tout ce que je puis dire au député, c'est que les auteurs du rapport et l'Association du Barreau canadien admettront qu'il n'y a pas de solution facile au problème. Plusieurs initiatives devront être prises pour y remédier.

Je puis dire au député, et j'espère qu'il acceptera l'engagement que je prends au nom du gouvernement, que nous considérons qu'il s'agit là d'une question des plus sérieuses. Je prendrai demain la parole devant l'Association du Barreau canadien. Il se trouve qu'un des sujets que je compte aborder est justement toute la question des peines prononcées contre les autochtones. C'est une question que nous examinons depuis un certain temps déjà et que nous continuerons à étudier. Je serai heureux de recevoir toutes les suggestions que les députés et les représentants des partis à la Chambre voudront bien me faire.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse encore une fois au ministre de la Justice. Elle concerne le rapport de l'Association du Barreau canadien.

Ce rapport confirme avec force ce que les chefs autochtones du Canada nous disent depuis très longtemps, à savoir que le système judiciaire dont les autochtones sont victimes ne sert pas du tout leurs intérêts.

Je veux demander au ministre s'il est disposé à faire ce que le rapport recommande et à travailler de concert avec les chefs

autochtones afin de mettre sur pied un nouveau système judiciaire autochtone au Canada. Le ministre sait qu'une telle solution n'a rien de surprenant ni de radical puisqu'elle donne de bons résultats ailleurs en Amérique du Nord. Ainsi, les Pueblo et les Navajo ont conclu une entente en ce sens avec le gouvernement des États-Unis.

● (1450)

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député n'est pas sans savoir que la question de la détermination de la peine et de la libération conditionnelle a déjà fait l'objet d'un certain nombre d'initiatives et d'études. Le comité permanent de la justice et du solliciteur général a examiné très attentivement toute cette question si j'en juge par le compte rendu de ses délibérations. Son rapport, qui devrait être déposé au courant de la semaine prochaine, examinera sans doute certaines des questions complexes qui se posent à cet égard.

Ce dossier appelle des consultations exhaustives, car il ne trouvera pas de solution facile. Nous avons une obligation envers les peuples autochtones du Canada, celle de faire en sorte que la justice s'applique également à tous les Canadiens, y compris aux Canadiens autochtones.

M. Penner: Le ministre parle de la détermination de la peine et de la libération conditionnelle. Il sait que le dossier va bien au-delà de ces deux questions. Il s'agit au fait de l'éventuel établissement d'un nouveau système judiciaire autochtone au Canada, de sorte que la question est beaucoup plus vaste que le ministre ne l'a laissé entendre.

* * *

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

ON DEMANDE LE RENOUVELLEMENT

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Je voudrais adresser ma question supplémentaire au ministre des Affaires indiennes, monsieur le Président. Le rapport voit dans la pauvreté un facteur important qui est à l'origine des chiffres excessivement élevés d'incarcération chez les autochtones.

Je voudrais que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) nous dise si le gouvernement annoncera cette semaine ou peut-être la semaine prochaine le renouvellement du Programme de développement économique des autochtones. Les autochtones peuvent-ils s'attendre à ce qu'on renouvelle cette ambitieuse entreprise destinée à les aider à s'adapter, à sortir de l'assistance sociale et de la dépendance du gouvernement du Canada?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le Programme de développement économique des autochtones a connu beaucoup d'activité. Il a reçu 1 687 requêtes totalisant environ 1,2 milliard de dollars, et donné suite à 94 p. 100 d'entre elles.